

Programme Régional de Prévention CRAMIF Entrepôts Logistiques



I. Période 2014-2017

Bilan programme régional de prévention



Situations dangereuses prioritaires



Mesures de prévention prioritaires



1. Suppression des risques générés par les double et triple niveaux de picking



Emplacements standards



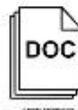
Étagères dynamiques



Étagères inclinées



Tiroirs



Google

[Recommandation nationale CNAMTS R498](#)

[Fiche de bonnes pratiques : DTE 22-1](#)

Mesures de prévention prioritaires



Filage mécanisé

2. Suppression des risques liés au filmage manuel



[Fiches de bonnes pratiques : DTE 22-3](#)



Mesures de prévention prioritaires



3. Suppression des risques liés à la prise de colis > 1,80 m (sur palettes en stock en picking ou éclatement)



Palette intermédiaire



Pinces d'écrêtage



Poste de conduite élevé



Table d'écrêtage



[Fiches de bonnes pratiques : DTE 22-5](#)

Google

Mesures de prévention prioritaires



Palette de 1,80 m



Camion à barres

4. Suppression des risques liés à la pose de colis > 1,80 m (sur palettes expédiées en magasin)



Palette de 1,60 m sur support métallique de 0,80 m



Google

[Recommandation super et hypermarchés : R 461 CNAMTS](#)

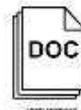
[Fiches de bonnes pratiques : DTE 22-5](#)

Mesures de prévention prioritaires



5. Suppression des risques liés à la prise de colis en position basse sur palette < 1 m

Supports 40 cm pour palette < 1m



Google

[Recommandation nationale CNAMTS R498](#)

[Fiche de bonnes pratiques : DTE 22-1](#)

Mesures de prévention prioritaires



6. Suppression des risques liés à la pose de colis en position basse sur transpalette



Renouvellement du parc avec des transpalettes à fourche éleuable (0,80 m)



Google

[Fiches de bonnes pratiques : DTE 22-5](#)

Mesures de prévention prioritaires



Distributeur fixe



Distributeur mobile

7. Suppression des risques liés à la manutention manuelle des palettes bois en préparation de commandes



Transpalette à fourche élevée



Palette légère



Déployer les mesures de prévention dans les 55 entrepôts de la grande distribution en Ile-de-France

La fréquence des AT sur la période a baissé de 16 %

Situations dangereuses prioritaires			
2014 Moyenne régionale risque résiduel	2% des références stockées en double/triple niveaux	45% des palettes sont filmées manuellement	9% des palettes mères > 1,80 m (en stock)
2015	0,5%	38%	9%
2016	1,1%	33%	7%
2017	0,6%	22%	6%
			
2014 : 2% des palettes filles > 1,80 m (en expédition)	80% des emplacements pour palettes de 1 m sont dépourvus de rehausse	40% des transpalettes sont dépourvus de fourches élevables (80 cm)	70% des palettes bois sont manipulées manuellement
2015 : 2%	68%	36%	62%
2016 : 2%	59%	17%	55%
2017 : 2%	56%	14%	50%

Déployer les mesures de prévention au plan national par l'intermédiaire des sièges sociaux

La démarche est toujours en cours et intègre :

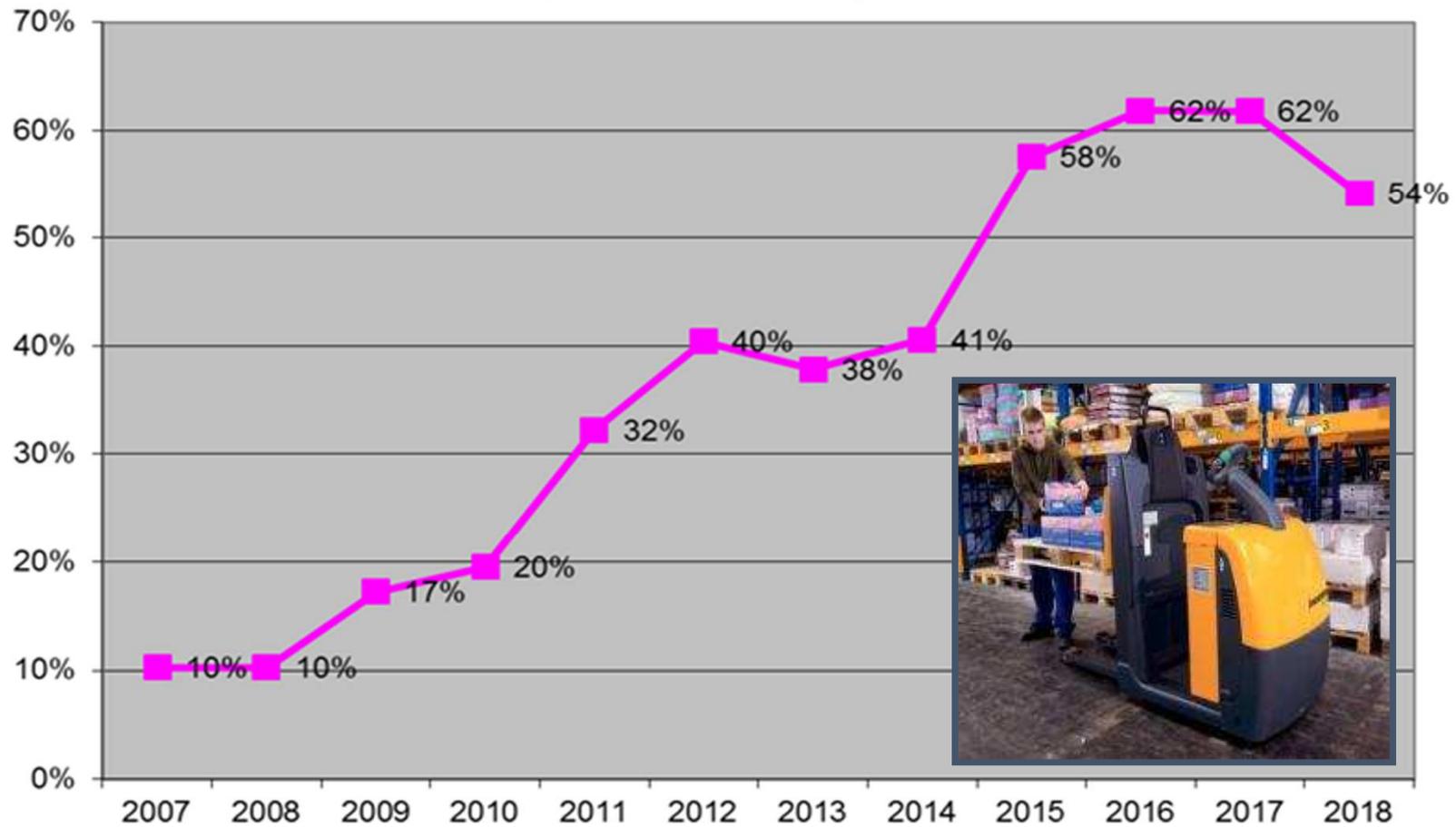
- 16 engagements écrits,
- 403 entrepôts,
- 56 118 salariés (CDI et intérimaires).

=> Soient environ 50 % des salariés en CDI et 12 % des établissements du secteur logistique au plan national

D'après les groupes signataires, la construction et la signature de l'engagement ont :

- renforcé la démarche interne de prévention,
- apporté une évaluation plus factuelle des objectifs et des résultats,
- facilité les relations avec le réseau des CARSAT/CRAM.

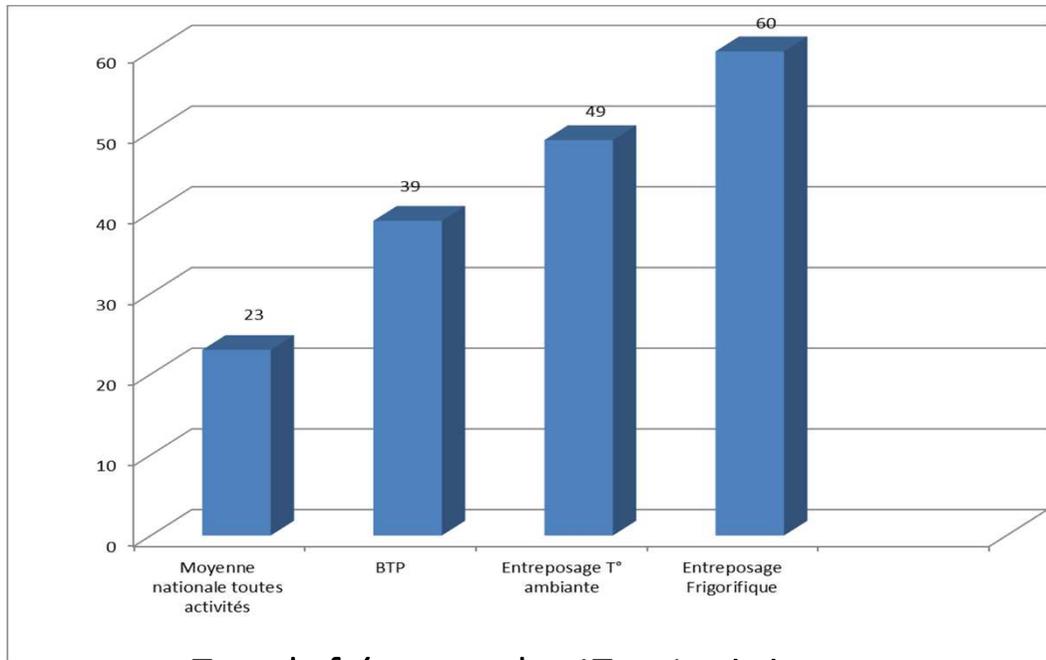
Estimation de la répartition des ventes
Transpalette autoporté préparateur de cdes avec "levée ergonomique" (%)
Total BT-Toyota, Fenwick, Jungheinrich, Still



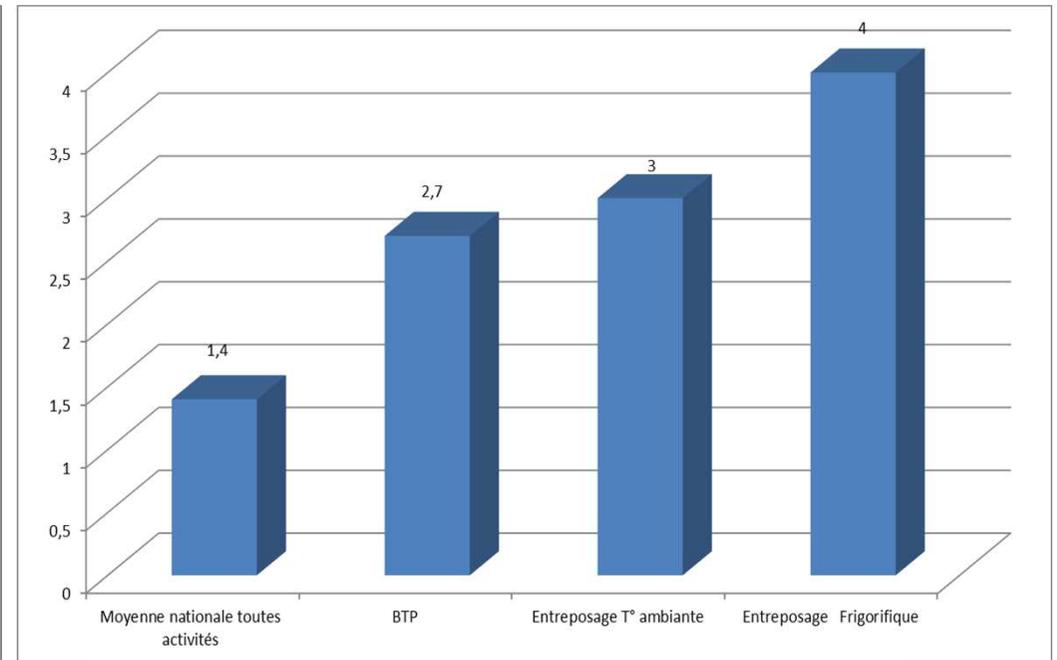
II. Période 2019-2022

Constats

Forte sinistralité



Taux de fréquence des AT en Logistique

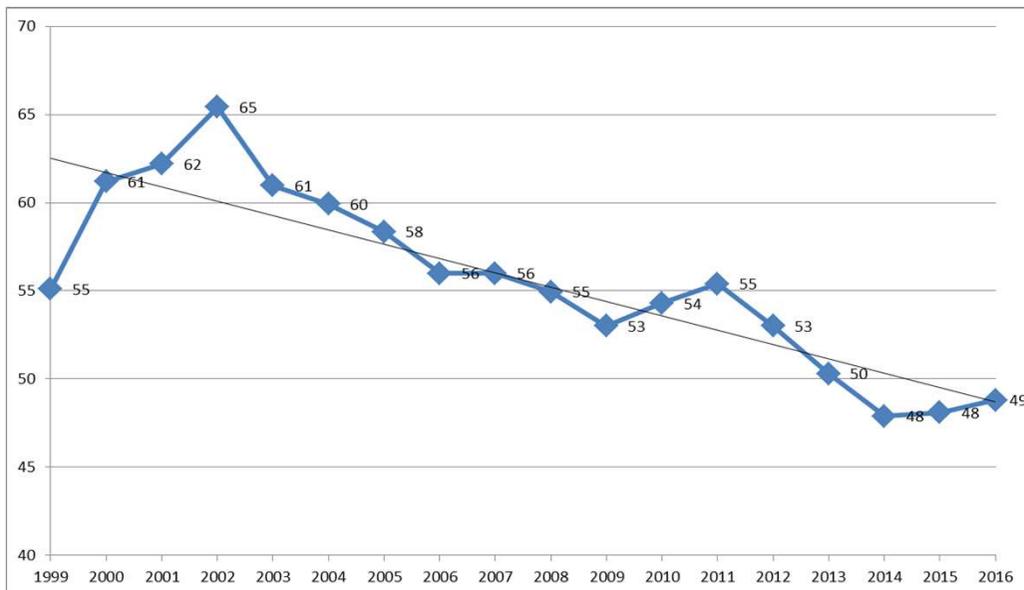


Taux de gravité des AT en Logistique

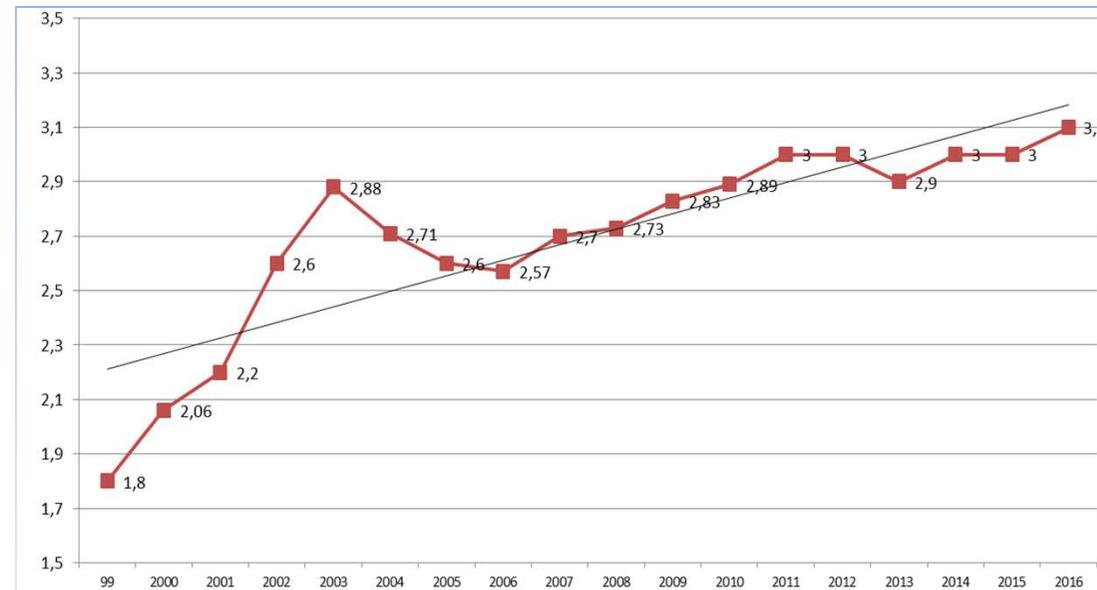
La logistique reste un secteur très accidentogène, le TF et le TG sont supérieurs :

- à ceux du BTP,
- de plus de 2 fois à la moyenne nationale.

Situation paradoxale



Taux de fréquence



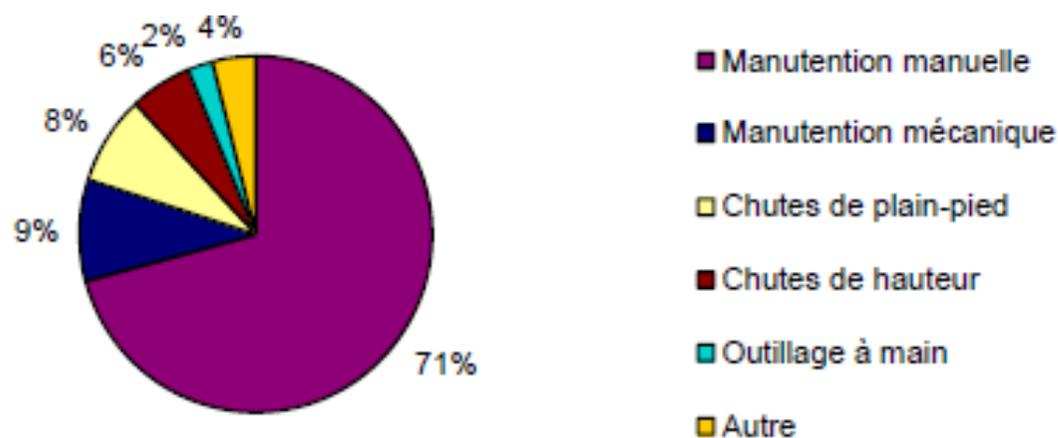
Taux de gravité

Le nombre d'accidents baisse, mais le nombre de journées d'arrêt augmente

Sources Cnam – Code risque 631 EB puis code APE 5210 B à partir de 2013 – National- Hors intérim

1^{er} constat : Impact fort des manutentions manuelles sur la sinistralité

Les manutentions manuelles restent la source principale de la sinistralité.



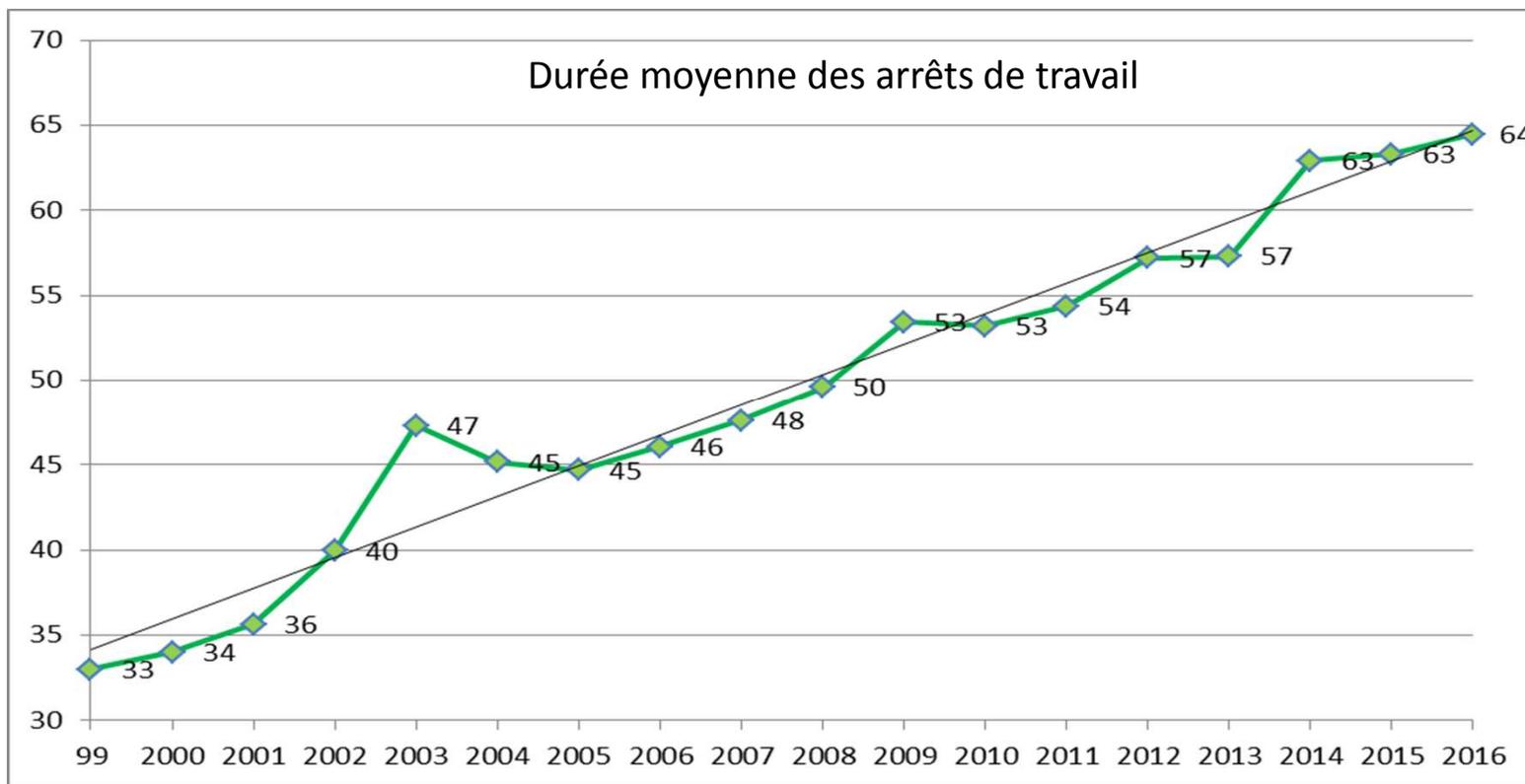
Sources : AT > 3 jours-CNAM –code APE 5210 B National- Année 2016-Hors intérim

1^{er} constat : Impact fort des manutentions manuelles sur la sinistralité

Les manutentions manuelles sont à l'origine de :

- 45 % des accidents graves (incapacités permanentes)
- 57 % des indemnités journalières
- 71 % des accidents du travail > 3 jours
- 75 % des inaptitudes médicales
- 94 % des maladies professionnelles (tableaux 57 et 98 : TMS des membres supérieurs et du dos)

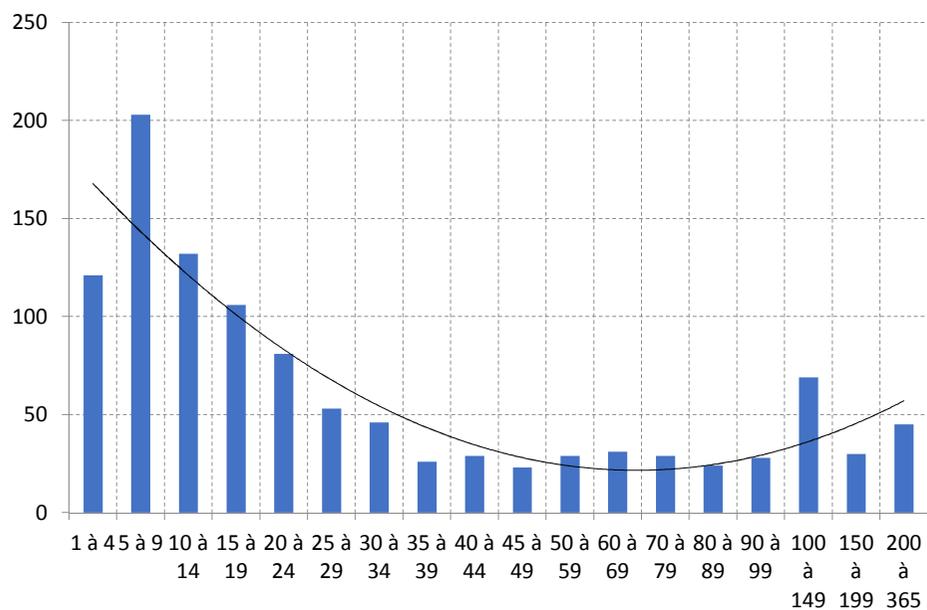
2^{ème} constat : Progression des arrêts de longue durée



La durée moyenne des arrêts a doublé en 15 ans avec l'augmentation du nombre d'arrêts de très longue durée.

2^{ème} constat : Progression des arrêts de longue durée

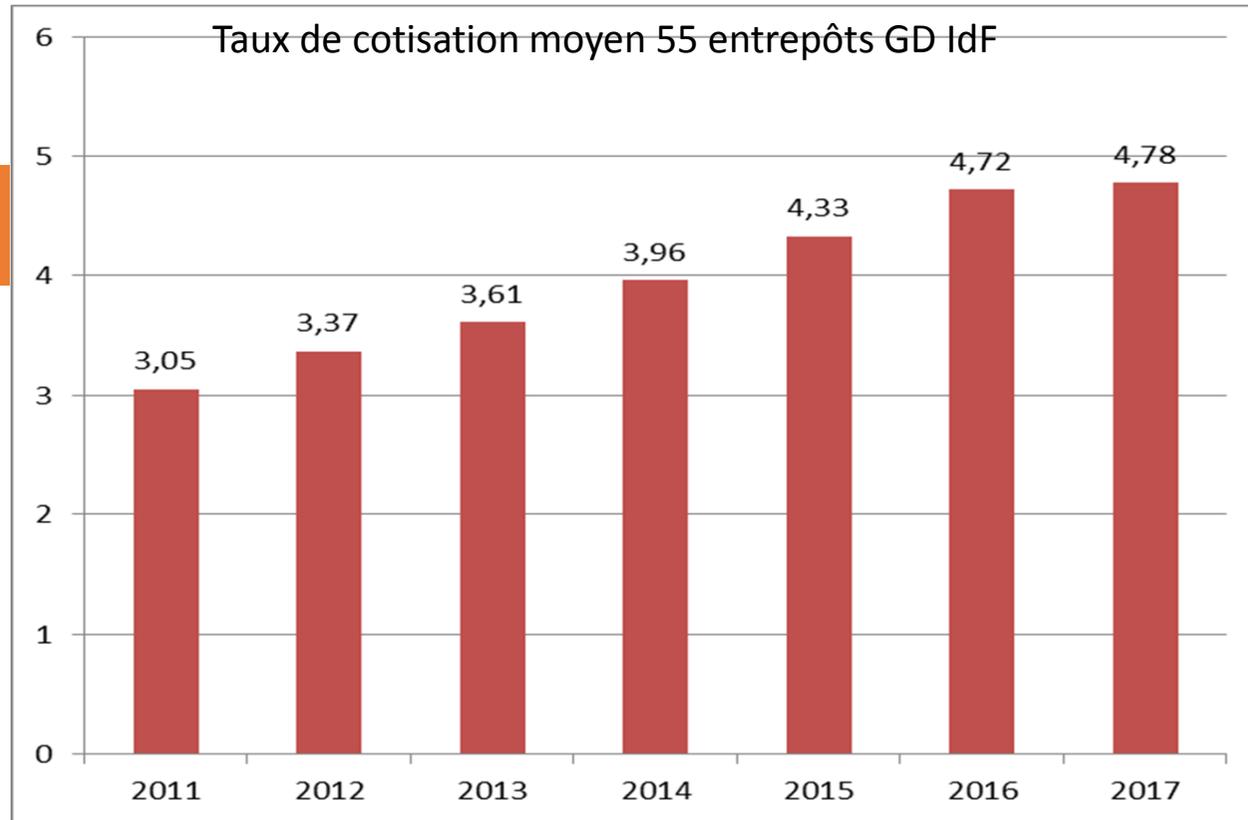
Nombre d'arrêts de travail



Source CRAMIF- Code APE 5210 B -IDF - Année 2016

2^{ème} constat : Progression des arrêts de longue durée

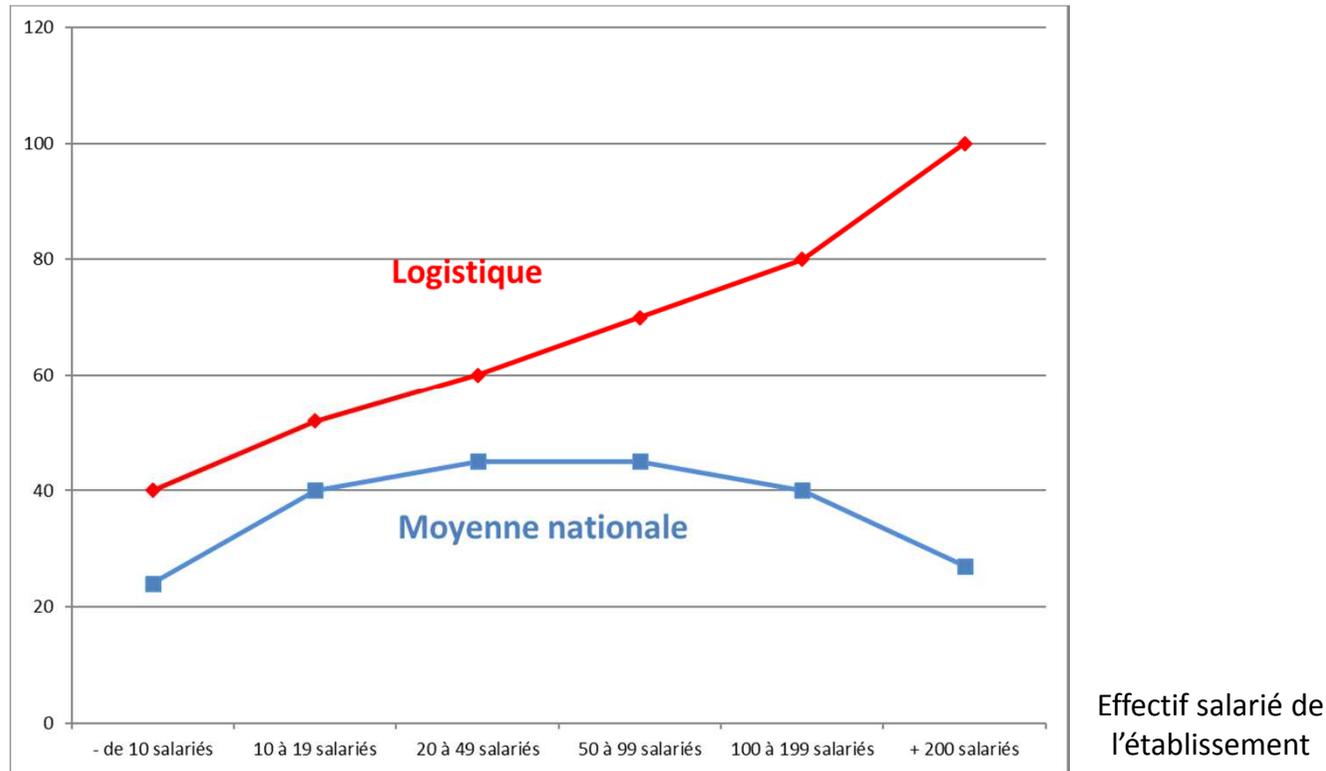
Revoir Echelle
démarrer à 2



La progression des arrêts de longue durée augmente les taux de cotisation
Taux moyen du secteur :

3^{ème} axe : Manque de cohésion d'équipe et de culture de prévention

Indice de fréquence



La fréquence des AT augmente avec la taille de l'établissement

II. Période 2019-2022

Programme régional de prévention

2^{ème} constat : Progression des arrêts de longue durée



• Limiter les risques d'accidents graves

- Éviter les basculements des chariots fourches hautes (Recommandation R492)

- Asservissement automatique de la vitesse du chariot en dessous de 3 km/h tant que les bras de fourche sont situés à plus de 50 cm au-dessus du sol (Chariots à mât rétractable/ Caces 5 et Chariots à mât en porte-à-faux/ Caces 3)

- Éviter l'écrasement de piéton dans les cours (ED 6059 de l'INRS)

- Tracé de la voie de circulation PL
- Tracé du cheminement piéton (2 m au-devant des camions à quai)
- Préserver la profondeur de cour de 32 m minimum (absence de véhicules en stationnement gênant la manœuvre de mise à quai)
- Mise en place de guide-roues
- Eclairage de nuit de 100 lux mini + contraste lumineux pour les passages piétons coupant la circulation PL
- Evaluer les risques relatifs aux situations particulières (déplacement des chariots de cour, déchargement des camions par le côté, transfert entre véhicules , plombage des camions, attelage des remorques sur sol en pente ...)

- Éviter le basculement d'un chariot dans la cour depuis le quai

- Evaluer le risque de départ intempestif des camions et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées

Déployer



2^{ème} constat : Progression des arrêts de longue durée



- Éviter l'écrasement de piéton dans les cours (ED 6059 de l'INRS)

Déployer

- Tracé de la voie de circulation PL
- Tracé du cheminement piéton (2 m au-devant des camions à quai)
- Préserver la profondeur de cour de 32 m minimum (absence de véhicules en stationnement gênant la manœuvre de mise à quai)
- Mise en place de guide-roues
- Eclairage de nuit de 100 lux mini + contraste lumineux pour les passages piétons coupant la circulation PL
- Evaluer les risques relatifs aux situations particulières (déplacement des chariots de cour, déchargement des camions par le côté, transfert entre véhicules , plombage des camions, attelage des remorques sur sol en pente ...)

- Eviter le basculement d'un chariot dans la cour depuis le quai

- Evaluer le risque de départ intempestif des camions et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées

Objectifs de la CRAMIF :

Déployer : faire adopter les mesures de prévention adaptées aux situations dangereuses prioritaires pour la profession

Accompagner l'innovation : en l'absence de mesure de prévention connue par avance, accompagner l'entreprise dans l'expérimentation d'une action de prévention, évaluer son efficacité, documenter la démarche, diffuser la bonne pratique à la profession

1^{er} constat : Impact fort des manutentions manuelles sur la sinistralité



Déployer

- Poursuivre la prévention des 7 situations dangereuses prioritaires

Accompagner
l'innovation

- Réduire le tonnage manutentionné et les contraintes de manutention des articles les plus lourds en préservant la performance de l'entreprise

- Conditionnement en box, modification des UVC
- Equipements de manutention adaptés
- Polyvalence
- ...

TMS-Pros 2

**2^{ème} constat : progression des arrêts
de longue durée**



**Accompagner
l'innovation**

- **Agir sur la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)**

- Recenser les arrêts liés aux AT/MP de plus de 2 mois
- Mettre en place une démarche de PDP en lien avec le service de santé au travail

3^{ème} constat : Déficit de cohésion d'équipe,
culture de prévention insuffisante



- **Accompagner les chefs d'équipes pour les rendre acteurs de la prévention**

**Accompagner
l'innovation**

En plus du renforcement des compétences managériales, propres à la fonction de chef d'équipe :

- **Garantir une présence terrain (proximité)**
 - Assurer une présence suffisante sur la dalle pour garantir une cohésion d'équipe et le traitement rapide des sollicitations (si nécessaire réduire les tâches administratives)
 - Attribuer individuellement les équipements de manutention
 - Vérifier le bon état d'usage des équipements et des installations ...
- **Développer l'animation**
 - Identifier les situations dangereuses par l'écoute des salariés, remonter ces informations à la direction et assurer le suivi de la mise en place des mesures de prévention,
 - Animer des briefs sécurité,
 - Savoir interpeller un collègue sur le non respect d'une consigne de sécurité ...
- **Définir et faire appliquer les consignes de sécurité**
- **Formaliser leurs engagements en terme de prévention et de sécurité dans la fiche de poste**